

« MUR DES PENSIONS » : BACK TO THE FUTURE OR FAST-FORWARD TO THE PAST ?

« En prenant encore davantage de recul historique, on s'aperçoit que l'Armageddon des pensions à venir est un terrain familier au Luxembourg et une bataille qu'il a déjà gagnée sans s'en rendre compte par le passé. »

Marqué en outre par la « révolution » de l'espérance de vie qui n'a cessé de progresser, le sens de l'histoire démographique sur terre a été, jusqu'ici, celui de la croissance des populations¹ ; si l'on en croit l'Organisation des Nations Unies, ce phénomène démographique global ou local devrait durer encore quelques décennies.

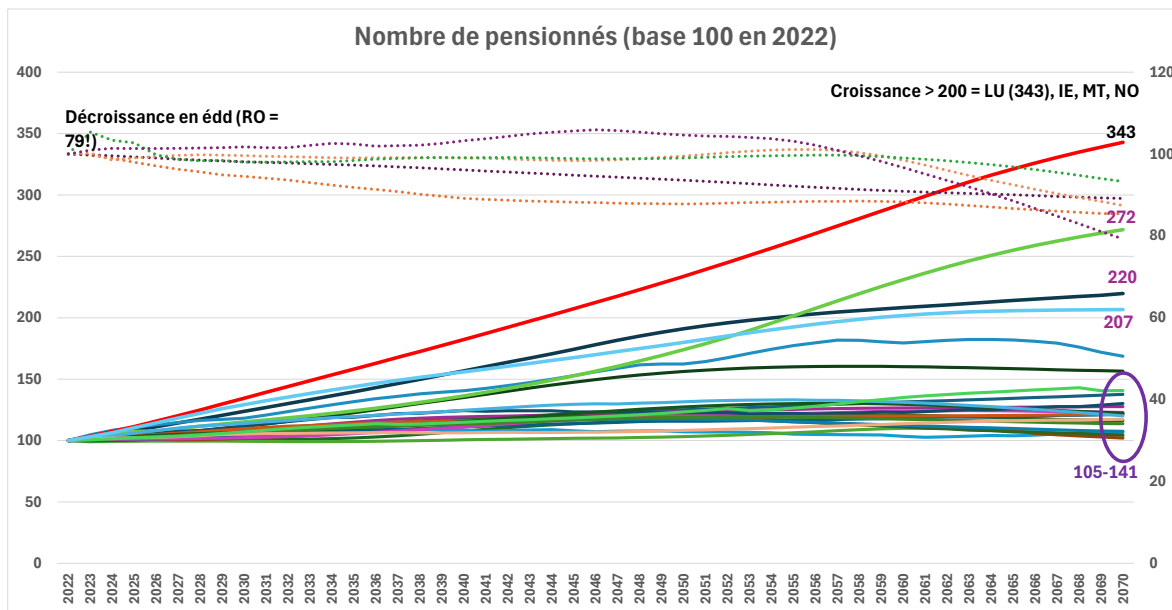
Le Luxembourg ne fait pas exception à ce rythme naturel de peuplement, et il deviendrait ainsi, selon les projections européennes, une deuxième Sarre d'ici à 2070, en atteignant l'actuel nombre d'habitants de cette région allemande voisine².

Qui dit plus d'individus dans un pays au fil du temps, dit plus de moyens nécessaires pour les encadrer, et cette logique implacable s'applique tout autant à la question du financement passé et futur des pensions luxembourgeoises de retraite et du nombre grandissant de personnes qui en jouissent au sein de la population. Peut-on réellement prétendre vouloir à la fois sauver le système de retraite par répartition au cours des 50 prochaines années et ne pas le financer adéquatement et de manière viable, par exemple sans augmenter les cotisations dédiées qui n'ont actuellement plus bougé depuis les 50 dernières années et se retrouver ainsi en 2070 avec un taux de cotisation vieux d'un siècle ?

D'après les dernières projections officielles, le nombre de retraités émargeant totalement ou partiellement à la Caisse nationale d'assurance pension sera multiplié par 3,4 (!) d'ici à 2070. **Il s'agirait en réalité de la plus forte hausse en Europe**, résultat à la fois d'une très forte croissance de la population résidente et sur le marché de l'emploi dans la foulée du succès économique du Luxembourg au cours des 75 dernières années, du papy-boom consécutif au baby-boom d'après 1945 ainsi que d'une durée de vie qui croît en moyenne. Les + 243% du Luxembourg le placent loin devant Malte (+172%), l'Irlande (+120%) et la Norvège (+107%), les autres pays européens largement sous les 100% ne doublant plus leur nombre de retraités, quatre pays voyant même leur population retraitée reculer, jusqu'à -21% en Roumanie !

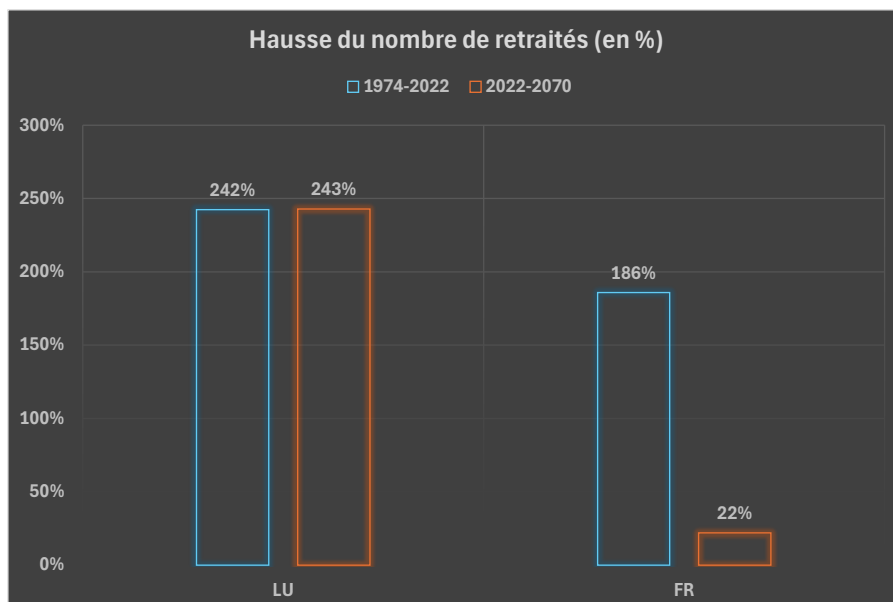
¹ De 2,5 à 8,2 milliards d'humains entre 1950 et 2024 sur le plan mondial (x 3,3 – et x 8 depuis l'an 1800 !). En Europe, la population a été multipliée par 1,4 contre 2,3 au Luxembourg.

² Land bucolique, s'il en est, sur une superficie territoriale identique, mais qui, pour sa part, verrait sa population diminuer dans le même temps.



Il est amusant d'observer rétrospectivement que le mémorable « mur des pensions » est resté hors d'atteinte depuis que la théorie en a été élaborée par le grand plâtrier ; en matière d'obstacle, la question des pensions s'apparente sans doute davantage à une course sur piste où les haies uniformes surgissent à intervalle régulier, même si, au fur et à mesure de la course, elles peuvent, certes, être psychologiquement plus difficiles à franchir du fait de la distance déjà parcourue ressentie dans les jambes.

La future trajectoire luxembourgeoise est atypique par rapport au reste de l'Europe, comme la comparaison avec la France sur une double période de 48 années nous le confirme, elle qui a sans doute déjà absorbé le gros de son explosion démographique pendant que le Luxembourg continuerait sur sa trajectoire dynamique³.

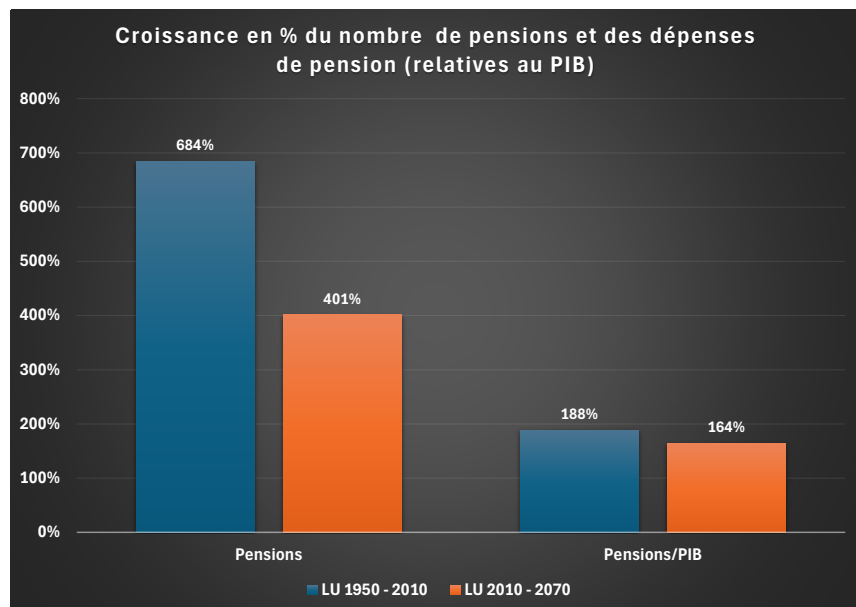


En prenant encore davantage de recul historique, on s'aperçoit que l'Armageddon des pensions à venir est un terrain familier au Luxembourg et une bataille qu'il a déjà gagnée sans s'en rendre compte par le passé, et ce, sans le moindre impact négatif sur la richesse monétaire du pays ou sur ses fondamentaux.

³ Régime général pour la période passée et tous régimes confondus pour la période future.

Si l'on considère comme pivot de 120 années d'observation l'an 2010, préambule à la dernière détérioration du régime de pension, on se rend compte que, en réalité, la catastrophique progression du mur des retraités et de la couverture financière à fournir relativement au PIB pour en venir à bout sera, tous régimes confondus, relativement bien moindre sur la deuxième moitié de la période que ce que le « régime général » a dû surmonter au cours des 60 premières années, et cela même possiblement dans le cas où le modérateur de réajustement des pensions à l'évolution des salaires réels n'était finalement pas actionné (164% contre 188% précédemment).

Le futur incertain du régime de pension ne fera-t-il finalement que rembobiner son passé bien vécu ? C'est tout relatif, mais seul l'avenir nous le dira, pas le présent⁴.



Une émotion vive, feinte ou réelle, est suscitée par le traitement public de ces projections de retraités qui feront usage de leur droit partiel ou complet à leur revenu socialisé dans les prochaines décennies ainsi que par la « catastrophe » pressentie pour les finances publiques qui en découlerait. Mais **cet émoi est aussi habilement provoqué par l'effet de sidération que ces projections produisent, sans qu'aucun élément de contextualisation ou de relativisation de ces évolutions indicatives mises sur la table n'aide à appréhender, à mieux comprendre et à digérer cet avenir potentiel ou probable.**

Or, il apparaît qu'en matière de choc des pensions, si l'on compare les données observées avec les projections les plus récentes sur une période longue de l'histoire contemporaine du pays, il n'y a rien de neuf sous le soleil... D'ailleurs, personne ne s'émeut, ne s'offusque ni même ne remarque que les Administrations luxembourgeoises transfèrent actuellement le triple de points de PIB par rapport à 1950 pour couvrir un nombre de bénéficiaires de pensions du régime général qui a (pourtant) très fortement crû depuis lors !

Oui, la part des pensions dans le PIB ou dans les transferts sociaux gérés par l'État va augmenter probablement fortement à l'avenir, mais comme elle a déjà crû par le passé (voire moins), en raison de la hausse continue du nombre de bénéficiaires. Refuser pour l'avenir ces surcoûts est l'expression d'un déni de la démographie ou d'une volonté de s'en prendre au régime public de pensions !

⁴ Le rôle des hypothèses de projection et la matérialisation ou non des scénarii esquissés sont évidemment cruciaux (voir par exemple le « Le saviez-vous ? » n° 2). Si le scénario de base fourni par les autorités qui suppose que les pensions ne seront très rapidement plus réajustées qu'à hauteur d'un quart de l'évolution des salaires réels à l'avenir (modérateur à 25%), plutôt qu'intégralement, et qu'aucune autre mesure n'est prise pour « déformer » le système de pension, la couverture des dépenses de pensions progresserait de 123% entre 2010 et 2070.

L'histoire nous montre qu'il ne semble pas y avoir de vraies limites économiques au financement de la sécurité sociale et qu'elles sont plutôt d'ordre psychologique ou politique, rappelait le professeur Euzéby⁵.

Mentionnons ici qu'en matière d'équilibre des comptes de la Caisse nationale d'assurance pension (CNAP), qui est la question sous-jacente aux exercices de style démographiques, l'évolution de l'emploi agit comme un déterminant du degré d'action nécessaire : toute trajectoire supérieure à 0,6% de croissance annuelle moyenne projetée d'ici 2070 entraînerait en effet des répercussions positives en réduisant les besoins de financement simulés⁶.

Face aux premiers signes d'adversité, le capitaine et son équipage ne quittent pas leur navire du régime de retraite qui s'est avéré efficace tant sur le plan social qu'économique, mais ils lui restent fidèles, à moins qu'ils ne veuillent l'abandonner - le modifier - pour des raisons politiques ou idéologiques. Dès lors, soit vous soutenez (financièrement) votre système qui s'est construit au fil des décennies, soit vous ne le soutenez pas, mais alors uniquement pour des raisons politiques motivées par vos conceptions d'une société moins solidaire et plus inégalitaire reposant sur les privilèges d'une minorité agissante ! Face à une augmentation projetée de l'espérance de vie, sommes-nous donc condamnés au recul social ?

⁵ Alain Euzéby, Les formes alternatives de financement de la sécurité sociale, Bulletin luxembourgeois des questions sociales, 2007, Volume 21.

⁶ Selon l'IGSS, une croissance annuelle moyenne d'au moins 2,66% de la population active permettrait d'éviter tout ajustement jusqu'en 2070, en supposant toutefois que le modérateur de réajustement des pensions à l'évolution des salaires réels soit limité à 25%. Pour maintenir le régime sous sa forme actuelle (maintien du modérateur intégral), 3,2% seraient libérateurs de tout ajustement du système.